

## DES E-SERVICES À VOTRE SERVICE

### L'Espace client Mutuelle Renault pour toutes vos demandes

Sécurisé et facile d'utilisation, l'espace assuré est disponible en quelques clics sur [mutuellerenault.fr](http://mutuellerenault.fr)! Entièrement gratuit et personnalisé, il permet de gérer et de mieux comprendre le contrat au quotidien.

Des services et des avantages pour vous simplifier la vie, avec entre autres :

#### Gestion du contrat

- Actualisation des informations personnelles,
- Géolocalisation des professionnels des réseaux de soins comme Itélis pour diminuer les restes à charge,
- Consultation des contrats, des bénéficiaires et des garanties, ...

#### Remboursements en ligne

- Les remboursements sont consultables et téléchargeables 7j/7, 24h/24,
- Les e-relevés sont disponibles en début de mois. Ils permettent de réduire l'impact sur l'environnement en limitant la consommation de papier et de CO2, ...

#### Démarches en ligne

- Demander une prise en charge hospitalière pour éviter une avance de frais conséquente,
- Transmettre des devis dentaires et optiques pour connaître le montant de la prise en charge,
- Échanger avec nos conseillers de manière confidentielle et sécurisée, ...

#### Vous êtes plutôt appli mobile ?

Téléchargez gratuitement l'application<sup>(1)</sup>

«Mutuelle Renault Appli-Santé».

Elle vous permet de bénéficier de services pratiques liés à votre contrat santé, à tout moment sur smartphone et tablette.

\* Disponible sur Google Play & Apple Store



## COTISATIONS MENSUELLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

HOSPI A\* AB AC AS AM

Adulte de moins de 30 ans	10,20 €	19,40 €	33,90 €	41,10 €	53,50 €	66,10 €
Adulte de 30 à 59 ans	10,20 €	19,40 €	48,60 €	59,40 €	74,50 €	91,80 €
Adulte de 60 ans et plus	10,20 €	37,50 €	64,60 €	81,60 €	99,50 €	119,70 €
Enfant (gratuit à partir du 3 <sup>ème</sup> )	4,90 €	14,00 €	21,80 €	25,40 €	34,50 €	43,00 €

La cotisation du conjoint, quel que soit son âge, suit automatiquement celle de l'adhérent. Toute adhésion doit être faite avant le 70<sup>ème</sup> anniversaire.

\* L'option A est réservée uniquement aux nouveaux adhérents.

Le règlement mutualiste ainsi que les statuts de la Mutuelle sont disponibles sur simple demande ou consultables sur notre site [www.mutuellerenault.fr](http://www.mutuellerenault.fr)

Pour optimiser encore plus vos remboursements, nous vous proposons également une gamme de sur-complémentaires CONFORT. Pour plus d'informations, contactez-nous !

## La Mutuelle Renault répond à toutes vos questions

- par courriel : [sante@mutuellerenault.com](mailto:sante@mutuellerenault.com)
- sur notre site internet : [www.mutuellerenault.fr](http://www.mutuellerenault.fr)
- par courrier :

#### Mutuelle Renault

9, rue de Clamart  
92772 Boulogne-Billancourt Cedex

- Accueil ouvert de 9h à 17h30 sans interruption



À votre écoute de 9h à 17h30 sans interruption

0 800 499 499

Service & appel gratuits

Contrat assuré par :

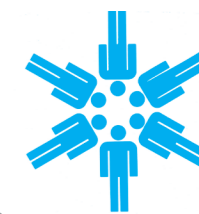
Mutuelle Renault, soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro Siren 775 722 655 - siège social : 9 rue de Clamart 92772 Boulogne-Billancourt Cedex  
Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 61 rue de Taïtbout 75009 PARIS

Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 06-01-78, les informations vous concernant sont destinées à l'assureur du contrat. Elles sont indispensables pour permettre à la Mutuelle Renault de gérer votre adhésion. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les faire rectifier en contactant notre organisme.

Tous droits réservés Mutuelle Renault - Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique

# Mutuelle Renault

membre du groupe Humanis



# Garanties Santé

## Une Mutuelle pour Tous

Particuliers (Étudiants, Actifs et Retraités)

Entreprises (PME - PMI)

Commerçants, Artisans

Professions Libérales

2018



#### Consultation de spécialiste

Vous consultez un spécialiste du secteur 2 qui vous demande 70 € de consultation dans le cadre du contrat d'accès aux soins (BRSS 23 €)

	A	AB	AC	AS	AM
Votre reste à charge*	47,00 €	47,00 €	26,30 €	26,30 €	26,30 €

#### Pose d'une prothèse dentaire

Vous consultez un dentiste qui vous préconise la pose d'une prothèse dentaire facturée 800 € (BRSS 107,50 €)

	A	AB	AC	AS	AM
Votre reste à charge*	692,50 €	580,50 €	351,50 €	17,50 €	0,00 €

#### Lunettes

Votre ophtalmologiste vous prescrit une paire de lunettes avec des verres progressifs (BRSS 10,37 € par verre) que votre opticien vous facture 600 € (dont 150 € pour la monture) hors opticiens partenaires d'Itélis

	A	AB	AC	AS	AM
Votre reste à charge*	385,86 €	375,86 €	355,86 €	325,86 €	245,86 €

#### Hospitalisation

Vous devez être hospitalisé 5 jours, vous avez choisi de prendre une chambre particulière à 70 € par jour et avez des dépassements d'honoraires d'un montant de 500 € (BRSS 300 € pour les médecins signataires du CAS)

	A	AB	AC	AS	AM
1) Remboursement chambre particulière :	75,00 €	125,00 €	200,00 €	275,00 €	350,00 €
2) Remboursement dépassements d'honoraires : (médecins signataires CAS)	60,00 €	120,00 €	150,00 €	180,00 €	210,00 €
3) Votre reste à charge*	715,00 €	605,00 €	500,00 €	395,00 €	290,00 €

Pas d'avance de frais pour les montants remboursés. Vous ne payez que votre reste à charge.

\* Après remboursements de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle Renault. Pour tout autre exemple de remboursement n'hésitez pas à nous contacter.

## Vos Services



**(\*) : des réseaux de professionnels de santé partenaires pour vous garantir qualité, maîtrise des coûts et services**

Avec ces réseaux d'optiques, dentaires et audioprothèses, à vous les avantages exclusifs et un niveau de remboursement efficace.

Finis le temps des prix excessifs ou injustifiés grâce aux réseaux de soins Itelis. Les partenariats sont négociés régulièrement pour vous assurer des prix toujours compétitifs et une qualité de produits et services.

### Itelis Optique :

- 40% d'économie en moyenne sur les verres,
- Des remises de 15% minimum en moyenne sur les montures, le para-optique et de 10% sur les lentilles,
- Une dispense d'avance de frais dans la limite de votre garantie,

- Un large choix de verres à des tarifs négociés,
- Une traçabilité du produit acheté (qualité et origine des verres),
- Une garantie casse et une garantie déchirure pour les lentilles sous conditions.

### Itelis Dentaire :

- Des honoraires maîtrisés sur les prothèses les plus fréquentes et le traitement implantaire,
- Une dispense d'avance de frais à hauteur de la garantie du contrat, grâce au tiers payant sur demande expresse à son praticien,
- Le remplacement d'un implant en cas de rejet sous conditions.

Si vous disposez déjà du réseau dentaire Itelis, Mutuelle Renault va plus loin et vous propose l'opportunité de vous prémunir contre les abus tarifaires.

Avec le service Itelis Filtre Dentaire, vous pouvez envoyer leur devis réalisé auprès d'un dentiste (partenaire d'Itelis ou non), via l'Espace client Mutuelle Renault ou par courrier. Cette analyse vous permet de savoir si la prestation proposée est en adéquation avec le prix normalement pratiqué dans la zone géographique de leur praticien.

### Itelis Audioprothèses :

Mutuelle Renault met à votre disposition son réseau de 1000 audioprothésistes partenaires afin d'offrir des tarifs privilégiés (de l'ordre de 15% d'économie sur les aides auditives).

En achetant votre équipement dans le réseau, vous bénéficiez du respect d'une charte de bonnes pratiques, de la garantie « panne » sans franchise de 4 ans, de l'essai gratuit d'un mois minimum et de l'entretien de l'équipement offert. **Le suivi d'appareillage est proposé durant toute la durée de vie de votre aide auditive.**

(\*) Afin de savoir si vous bénéficiez dans votre contrat des services Itelis, reportez-vous à votre carte de tiers payant.

Pour trouver les coordonnées d'un professionnel de santé partenaire du réseau Itelis, connectez-vous sur votre Espace Clients Mutuelle Renault sur [mutuellerenault.fr](http://mutuellerenault.fr) ou géolocalisez le via l'application « Mutuelle Renault Appli-Santé »

### ➤ La Téléconsultation : votre santé sans délai

Afin de faciliter votre quotidien, Mutuelle Renault met à votre disposition l'accès au service de téléconsultation. Sur simple appel, vous êtes mis en relation avec un médecin généraliste afin de faire le point sur votre situation et trouver des solutions adaptées.

Tél : 01 70 95 94 68

### Un service facile d'utilisation :

- ▶ Accessible 24h/24 et 7j/7 et disponible partout dans le monde,
- ▶ Simplement par téléphone via une ligne dédiée non surtaxée,
- ▶ La prise en charge est faite par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins et basé en France.

## Mutuelle Renault Assistance

Avec l'aide de Filassistance Internationale, nous proposons des prestations d'assistance (en cas d'hospitalisation prévue ou imprévue supérieure à 2 jours ou d'immobilisation supérieure à 5 jours, naissance multiple, dépendance, décès mais également de l'assistance pour le quotidien).

### COMMENT BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS ?

Pour bénéficier de ces prestations, il est indispensable de contacter **Mutuelle Renault Assistance** (24h sur 24 et 7j sur 7), avant toute intervention, et dans les 5 jours suivant l'événement, au numéro de téléphone suivant : **01 70 36 02 62** en rappelant le numéro de contrat : **F13 S 0335**.

**Un numéro de dossier sera communiqué, qui seul justifiera une prise en charge des interventions.**

## Garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2018 Contrats santé solidaires et responsables (y compris les remboursements du régime Sécurité Sociale)

	HOSPI	A	AB	AC	AS	AM
<b>Frais Médicaux</b>						
Médecins généralistes, spécialistes, professeurs, radiologies des secteurs 1 et 2 : consultations - visites - actes de spécialités	-	100% BRSS	100% BRSS	190% BRSS*	190% BRSS*	190% BRSS*
Médecins généralistes, spécialistes, professeurs, radiologies du secteur 3 (secteur non conventionné) : consultations - visites - actes de spécialités	-	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Analyses – auxiliaires médicaux – soins infirmiers - transport remboursé par la Sécurité Sociale	-	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Densitométrie osseuse (tous les 2 ans)	-	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS + 38 €
<b>Pharmacie</b>						
Pharmacie remboursée par la Sécurité Sociale	-	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
<b>Hospitalisation (secteur conventionné)</b>						
Frais de séjour (secteur conventionné ou non conventionné)	100 % BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Forfait journalier hospitalier	100 % du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait
Forfait acte lourd	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €
Chambre particulière ambulatoire	10 €	10 €	20 €	25 €	30 €	35 €
Chambre particulière avec nuitée	10 € par jour	15 € par jour	25 € par jour	40 € par jour	55 € par jour	70 € par jour
Lit d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans)	10 € par jour	10 € par jour	20 € par jour	25 € par jour	30 € par jour	35 € par jour
Dépassements d'honoraires CAS	120% BRSS	120% BRSS	140% BRSS	150% BRSS	160% BRSS	170% BRSS
Dépassements d'honoraires hors CAS	100% BRSS	100% BRSS	120% BRSS	130% BRSS	140% BRSS	150% BRSS
<b>Dentaire</b>						
Soins dentaires, détartrage préventif et radiologie dentaire	-	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Prothèses (acceptées ou refusées par la Sécurité Sociale) et implants (plafond par an)	-	100% BRSS	100% BRSS + 112 €	100% BRSS + 341 €	100% BRSS + 675 €	100% BRSS + 1 007 €
Orthodontie (acceptée ou refusée par la Sécurité Sociale / forfait par semestre)	-	100% BRSS	100% BRSS + 69 €	100% BRSS + 145 €	100% BRSS + 275 €	100% BRSS + 405 €
<b>Optique</b>						
Monture + 2 verres simples <sup>(1)</sup>	-	100 € dont 50 € max pour la monture	120 € dont 60 € max pour la monture	150 € dont 70 € max pour la monture	210 € dont 90 € max pour la monture	270 € dont 110 € max pour la monture
Monture + 2 verres complexes ou hypercomplexes <sup>(1)</sup>	-	200 € dont 50 € max pour la monture	210 € dont 60 € max pour la monture	230 € dont 70 € max pour la monture	260 € dont 90 € max pour la monture	340 € dont 110 € max pour la monture
Monture + 2 verres à dioptries différentes <sup>(1)</sup>	-	200 € dont 50 € max pour la monture	210 € dont 60 € max pour la monture	230 € dont 70 € max pour la monture	260 € dont 90 € max pour la monture	340 € dont 110 € max pour la monture
Lentilles sur prescription médicale (par an)	-	100% BRSS	100% BRSS+112 €	100% BRSS+158 €	100% BRSS+248 €	100% BRSS+336 €
Appareillage d'aide à la vision sur prescription médicale (max par an)	-	100 €	120 €	150 €	210 €	270 €
Chirurgie laser de l'œil (par œil et par an)	-	-	-	-	-	380 €
<b>Prothèses médicales</b>						
Prothèses diverses, orthopédie - petit appareillage (par appareil)	-	100% du BRSS	100% du BRSS + 153 €	100% du BRSS + 366 €	100% du BRSS + 671 €	100% du BRSS + 976 €
Prothèses auditives (piles et entretien) (maximum par an)	-	100% du BRSS	100% du BRSS + 305 €	100% du BRSS + 671 €	100% du BRSS + 1 129 €	100% du BRSS + 1 587 €
<b>Cures thermales</b>						
Cure thermale remboursée par la Sécurité Sociale (par an)	-	100% du BRSS	100% du BRSS + 138 €	100% du BRSS + 138 €	100% du BRSS + 138 €	100% du BRSS + 138 €
<b>Médecine douce ou alternative</b>						
Médecines douces ou alternatives : ostéopathie, chiropractie et kinésiologie (par acte/par an)**	-	-	20 € / 60 €	20 € / 80 €	20 € / 100 €	20 € / 120 €
Psychomotriciens et psychologues (par acte / par an)**	-	-	-	-	-	-
Parodontie (par acte/par an)**	-	-	-	-	-	-
Substituts nicotiniques (patches, médicaments) (par an)**	-	-	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>Événements familiaux</b>						
Naissance ou adoption	-	-	-	-	12 mois d'exonération de cotisations pour l'enfant inscrit	-
Mariage ou PACS	-	-	-	-	3 mois d'exonération de cotisations pour le conjoint inscrit	-
<b>Action Sociale</b>						
Fonds social	-	-	-	-	La Commission Solidarité Mutualiste de notre fonds social est à votre disposition pour examiner les modalités d'aide financière dont vous pouvez bénéficier	
<b>Assistance</b>						
Prestations d'assistance	-	-	-	-	Voir liste des prestations dans le document joint	

La garantie "frais de santé" de votre contrat prend en charge le Ticket Modérateur des 3 prestations de prévention prévues à l'article R. 871-2 II du Code de la Sécurité sociale. (cf : règlement mutualiste disponible sur le site internet de la Mutuelle et sur demande)

Les montants et barèmes indiqués représentent la participation maximale de la Mutuelle dans la limite des frais engagés après déduction du remboursement Sécurité sociale éventuel.

\* Si le médecin est non signataire du contrat d'accès aux soins, le remboursement du dépassement est réduit de 20% du BRSS (décret du 19 novembre 2014).

\*\* A l'exception des séances de psychothérapie et de psychanalyse. Elles sont plafonnées globalement et annuellement en fonction de l'option choisie.

Montant maximum par an pour l'ensemble de ces garanties : option AB = 60 € ; option AC = 80 € ; option AS = 100 € ; option AM = 120 €

Votre Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'un contrat "solidaire et responsable" (article 57 de la loi n° 2004 du 13 août 2004). Elle ne peut donc rembourser la part des dépenses laissées à la charge de l'adhérent sauf dans le cadre des dispositions prévues par ces textes.

BRSS : Base Remboursement Sécurité Sociale.

<sup>(1)</sup> Limitation à 1 paire de lunettes (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans révolus. Cependant, en cas de changement de dioptrie pour les plus de 18 ans et sur présentation de la première et de la seconde ordonnance, une seconde paire pourra être accordée au bout d'un an révolu.

Limitation à 1 paire de lunettes (1 monture + 2 verres) tous les ans révolus, pour les moins de 18 ans.

Les catégories de verres sont issues de la nomenclature Sécurité Sociale avec le détail comme suit :

**Verre simple** : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00

**Verre complexe** : verre simple foyer dont la sphère est supérieure à -6,00 ou +6,00 ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 et verre multifocal ou progressif et pour le matériel pour amblyopie

**Verre hypercomplexe** : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00